

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 920

15 avril 2008

SOMMAIRE

Abtimo S.A.	44127	ING (L) Technix	44125
Amarilys Holding S.A.	44134	Invimob Investissements Immobiliers S.A.	44122
AMEDIN S.A., société de gestion de patrimoine familial	44157	IPC - Capital Strategy VII	44132
Aquimmo S.A.	44133	Konnick Invest S.A.	44116
Argolin S.A.	44133	Korea Invest S.A.	44114
Belano Holding S.A.	44121	KPMG Pension Scheme, Sepcav	44123
Bipielle Investment Fund	44119	KSK IVV	44133
Brandenburger	44126	MainFirst	44130
Central Africa Growth Sicar, S.A.	44115	MARRIE Spf S.A.	44128
Ceparno	44117	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	44146
Cheficomin	44118	Montana (Luxembourg) S.A.	44116
Cimalux	44124	Novamil Invest S.A.	44127
DCF Fund (II)	44131	Piramid Investment Solutions S.A.	44134
Diapason S.A.	44132	Privileged Investors	44119
Dinvest Sicav	44122	RE Investments S.à r.l.	44154
ERI Bancaire Luxembourg S.A.	44116	RMB Holdings S.A.	44117
Explor Holding	44129	Rosenberg S.A.	44127
FCM Finance S.A.H.	44122	RXP Service S.A.	44129
Flexifund	44131	Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services	44118
Fondaco Lux S.A.	44135	Sorephar S.A.	44114
Fortis L FoF	44124	Specials Fund	44120
Fortis Personal Portfolio FoF	44129	Standall Holding S.A.	44135
Fortis Personal Portfolio Fund	44130	SWC International S.A.	44128
Gai Mattiolo Holding S.A.	44117	The Cox & Kings Overseas Fund	44119
GIP Dachfonds	44145	Triodos SICAV II	44121
Gremir S.A.	44121	Tuscani S.A.	44134
H2F S.A.	44128	Valorinvest	44115
H.B.P. (Holding) S.A.	44123	Veazar Holding	44118
Hubema	44126	V.H.K. S.A.	44132
Imann S.A.	44114	Vulcanus S.A.	44126
ING (L) Dynamic	44125		

Imann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.429.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 mai 2008 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Résolution concernant la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008040327/755/21.

Korea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 46.039.

The Shareholders are convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Tuesday 6st of May 2008 at 11.00 a.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

- To receive and adopt the Management Report of the Directors,
- To receive and adopt the Report of the Statutory Auditor for the year ended 31st December 2007,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended 31st December 2007,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates ended 31st December 2007,
- Statutory elections,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to be admitted to the General Meeting the shareholders are required to deposit their certificates at the registered office five clear days prior to the date set for the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008045553/755/20.

Sorephar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 44.399.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 5 mai 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réaffectation du résultat au 31 décembre 2007.
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008047780/29/13.

Central Africa Growth Sicar, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.247.

The Extraordinary General Meeting of March 28th, 2008 has not reached the quorum required to deliberate on the below mentioned agenda.

Therefore it has been resolved to convene a second Extraordinary General Meeting on May 16th, 2008. Thus, Shareholders are kindly convened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held on *May 16th, 2008* at 10 a.m., before the notary Maître Jean-Joseph WAGNER, at the registered office of the Company, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg with the same agenda as follows:

Agenda:

1. Updated of the Article 11 of the Consolidated Articles of Association in order to modify the date of the annual general meeting of the shareholders and to fix the so-called meeting on the third Friday of June in each year at 10.00 a.m.
2. Any other business.

According to the Article 12 of the Consolidated Articles of Association of the Company and according to the Law dated August 10th, 1915, no quorum is required and the resolutions shall only be valid if adopted by a two thirds majority of the shares present or represented at the meeting.

TERMS AND CONDITIONS TO ATTEND TO THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting, by giving proof of their identity, provided that they have informed the Company, at its registered office (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration "CENTRAL AFRICA GROWTH SICAR, S.A." - EUVL/JUR), by May 9th, 2008, at the latest, of their intention to attend, personally, the Meeting. The Shareholders who could not attend personally the Meeting could be represented by any person of their convenience or by proxy; for this effect, proxies will be available at the registered office of the Company. In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company by May 9th, 2008 (five business days before the Meeting).

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board of the Meeting a blocked certificate of the shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised agent or in the books of European Fund Services S.A. (17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008043128/3451/34.

Valorinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 53.010.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am *2. Mai 2008* um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per Dezember 31, 2007.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien bis spätestens den 28. April 2008 bei der KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxemburg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008047796/755/20.

Konnick Invest S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 32.270.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 5 mai 2008 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008045589/18.

ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 30.912.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement de notre société qui se tiendra au siège social en date du 13 mai 2008 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société au 31 décembre 2007;
2. Lecture du rapport de révision;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007, tels qu'établis par le Conseil d'Administration;
4. Lecture de la proposition d'affectation des résultats;
5. Décision sur la proposition d'affectation des résultats;
6. Décharge à donner aux administrateurs;
7. Elections statutaires;
8. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise;
9. Divers.

Pour le conseil d'administration

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008045966/24.

Montana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 30.309.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 mai 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008045981/755/19.

RMB Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.267.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 5 mai 2008 à 9.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007,
3. Affectation des résultats,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008046909/803/16.

Gai Mattiolo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.165.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui aura lieu le 24 avril 2008 à 14 heures 30 au siège social avec

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du 5 juin 2006 au 31 décembre 2006
2. Rapport de gestion du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
3. Rapport de gestion du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2008
4. Révocation et nomination administrateurs, attribution des pouvoirs, planification des activités et fixation de tantièmes
5. Eventuelle réimpression des certificats actionnaires.

Référence de publication: 2008047209/16.

Ceparno, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 10.101.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 15 mai 2008 à 15.10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.
2. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2008 n'a pas pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008047801/1267/15.

S.P.D.A.S., Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.683.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 15 mai 2008 à 15.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.
2. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2008 n'a pas pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008047774/1267/16.

Cheficomin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 7.537.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 mai 2008 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Chaque actionnaire devra, pour être admis à l'assemblée, effectuer le dépôt de ses titres au porteur au siège social ou auprès d'un établissement bancaire de premier ordre, cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008047776/534/17.

Veazar Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.806.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2008 à 10.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2007;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2007;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008047779/3842/18.

Bipielle Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 40.575.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbations des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Décharge aux Dirigeants de la Société de Gestion.
5. Nominations Statutaires.
6. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 29 avril 2008 au plus tard auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008047783/755/21.

Privileged Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 84.173.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of PRIVILEGED INVESTORS will be held at the registered office on 30 April 2008 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation of the management report of the Directors and of the report of the Auditor.
2. Approval the statement of net assets and the statement of operations for the year ended December 31, 2007.
3. Allotment of results.
4. Discharge the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2007.
5. Renew of the mandates of the Directors and of the Auditor.
6. Miscellaneous.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five days before the meeting with the following bank: Fortis Banque Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008047785/755/23.

The Cox & Kings Overseas Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 48.212.

The Board of Directors of the above-mentioned company, acting through the present circular letter, dated and signed by each Director, hereby takes note and resolves the following:

- As no proxy form has been received within the legal allotted time and as the Annual Report as at 31 March 2007 was not available prior to the Annual General Meeting which was to be held on 31 August 2007, the Board of Directors decided to adjourn the Annual General Meeting, to defer the decision to be taken and to postpone the Meeting to a later date to be fixed after the report would be available,

- As the Annual Report is now available, the Board of Directors resolve to reconvene the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held on *13 May 2008* at 3.00 p.m. at the Registered Office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the President of the Meeting.
2. Acknowledgement and approval of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor as at 31 March 2007.
3. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss Accounts as at 31 March 2007.
4. Allotment of results.
5. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on 31 March 2007.
6. Statutory elections.
7. Director fees.
8. Miscellaneous.

Shareholders are advised that the decisions of the Meeting will require no quorum and will validly be taken by the simple majority of the Shareholders present or represented and voting.

Bearer certificate holders intending to attend the Annual General Meeting should deposit their shares at the Registered Office of the Company two business days before the date of the Meeting.

Nominative Shareholders intending to attend the Annual General Meeting should inform the Registered Office of the SICAV at least two business days before the Meeting. They will be required to prove their identity.

Registered Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed, dated and signed proxy form no later than five business days prior to the date of the Meeting to Mrs Marie Bernot, CACEIS Bank Luxembourg, at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (fax: 00.352.47.67.45.44).

Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008047790/755/37.

Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.396.

—
The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of SPECIALS FUND will be held at the registered office on *30 April 2008* at 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation of the management report of the Directors and of the report of the Auditor.
2. Approval the statement of operations for the year ended December 31, 2007.
3. Allotment of results.
4. Discharge the Directors in respect of the carrying out of their duties during the year ended December 31, 2007.
5. Renew of the mandates of the Directors and of the Auditor.
6. Miscellaneous.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five days before the meeting with the following bank: Fortis Banque Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008047787/755/22.

Triodos SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.771.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders ("the Meeting") of the TRIODOS SICAV II will be held at the company's registered office on April 30, 2008 at 2.00 p.m.

Agenda:

1. To hear and approve:
 - a) the management report of the directors
 - b) the report of the auditor
2. To approve the statement of assets and liabilities and the statement of operations for the financial year 2007
3. Allocation of the net results
4. To discharge the directors with respect to their performance of duties during the financial year 2007
5. To elect the directors and the auditor to serve for the financial year 2008
6. Directors' fees
7. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

For organizational reasons, those shareholders who wish to attend the Meeting in person are requested to register with TRIODOS SICAV II, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, to the attention of Mrs Isabelle BELMON (Fax No. +352 / 2460-3331), by April 22, 2008 at the latest.

TRIODOS SICAV II

Board of Directors

Référence de publication: 2008047792/755/26.

Belano Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.102.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 15 mai 2008 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.
2. Annulation du certificat N° 10 représentant 1.416 actions, actions rachetées par la société.
3. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2008 n'a pas pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008047798/1267/16.

Gremir S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 14.109.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 15 mai 2008 à 15.20 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.
2. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2008 n'a pas pu délibérer valablement sur l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008047803/1267/15.

FCM Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.244.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *24 avril 2008* à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008006857/660/16.

Invimob Investissements Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 97.272.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *25 avril 2008* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035343/10/19.

Dinvest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on Thursday April 24th 2008 at 3.00 p.m. local time.

Agenda:

1. Reading and approval of the Board of Directors' Report.
2. Reading of the Statutory Auditors' Report.
3. Reading and approval of the annual accounts as at December 31st, 2007.
4. Appropriation of income.
5. Discharge to be granted to the Directors for the past year.

6. Statutory appointments.
7. Allocation of Directors' profit quota.
8. Miscellaneous.

The resolution shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company or at the following address: UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A. 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008041519/755/24.

H.B.P. (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.872.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 avril 2008 à 17.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008035344/10/19.

KPMG Pension Scheme, Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.358.

Notice is hereby given to the shareholders of KPMG Pension Scheme Sepcav that the

ANNUAL GENERAL MEETING

at the offices of KPMG Luxembourg, at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, on 23rd April 2008 at 11.00, with the following agenda:

Agenda:

1. Reading of the accounts for the financial year ended December 31st, 2007
2. Reading of the report of the Board of Directors
3. Reading of the report of the Independent Auditor concerning the accounts for the financial year ended December 31st, 2007
4. Approval of the accounts
5. Appointment of the Independent Auditor
6. Discharge to the Directors
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum for the items in the agenda is required and that the decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the meeting by proxy.

In order to vote at the annual general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy to the address of the Sepcav to arrive no later than 22th April 2008. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Sepcav.

Luxembourg, 31rd March 2008

By order of the Board of Directors of the KPMG Pension Scheme Sepcav.

Référence de publication: 2008040072/7509/28.

Cimalux, Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 7.466.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de CIMALUX sont priés d'assister le jeudi 24 avril 2008 au siège social de la société Cimalux, L-4222 Esch-sur-Alzette:

1. à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à 11.00 heures, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société.
2. Rapport de révision.
3. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2007.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Désignation d'un réviseur d'entreprises.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

2. à une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à 11.30 heures, à l'effet de délibérer sur l'objet suivant:

Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le Conseil d'Administration peut déléguer partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres et aussi à une ou plusieurs personnes prises en dehors de son sein.

Il peut en outre, par un mandat spécial, pour une ou plusieurs affaires déterminées, déléguer ses pouvoirs à telle personne qui bon lui semblera, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'Assemblée auront à se conformer à l'article 14 des statuts et devront déposer leurs actions cinq jours avant la date de l'Assemblée au siège social à Esch-sur-Alzette ou auprès de la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG.

Les procurations devront être déposées au siège social trois jours avant la date de l'Assemblée.

Le quorum de présence requis par la loi pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions sur les points à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif des deux tiers des actions présentes ou représentées. Chaque action donne droit à une voix.

Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2008.

Le Conseil d'Administration

Wolfgang BAUER

Président

Référence de publication: 2008040818/36.

Fortis L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 63.266.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mercredi 23 avril 2008 à 14.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008041381/755/25.

ING (L) Dynamic, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.519.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi 24 avril 2008 à 14.45 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING Luxembourg et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008042593/584/21.

ING (L) Technix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.127.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi 24 avril 2008 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008042598/584/21.

Brandenburger, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 109.695.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 24 avril 2008 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008041412/833/18.

Hubema, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 105.595.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 24 avril 2008 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008041436/833/18.

Vulcanus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.856.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 23 avril 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008041495/1023/16.

Abtimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 71.827.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 23 avril 2008 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008041446/1023/17.

Novamil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 100.958.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 24, 2008 at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007,
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement,
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation,
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008042604/795/17.

Rosenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.812.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra vendredi, 25 avril 2008 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008041504/29/19.

H2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 97.067.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 24 avril 2008 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Transfert de siège,
7. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008041434/833/20.

MARRIE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.798.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 25.04.2008 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30.09.2007;
- Affectation du résultat au 30.09.2007;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008041499/3842/18.

SWC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 125.015.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 avril 2008 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008042611/795/15.

Explor Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 14.653.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 24 avril 2008 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008041502/29/18.

RXP Service S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.901.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra vendredi, 25 avril 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008041508/29/18.

Fortis Personal Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 86.176.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 24 avril 2008 à 11.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008042624/755/25.

Fortis Personal Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 24 avril 2008 à 10.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008042629/755/25.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.173.

Die Aktionäre von MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable (die «Gesellschaft») werden vom Verwaltungsrat der Gesellschaft eingeladen, an der

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 24. April 2008 um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichts des Verwaltungsrats für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2007.
2. Vorlage des Berichts des Wirtschaftsprüfers.
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2007.
4. Gewinnverwendung.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2007.
6. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
7. Sonstiges.

Die in der Tagesordnung der Jahreshauptversammlung aufgeführten Beschlüsse erfordern kein besonderes Quorum und werden, falls sie von der Mehrzahl der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen werden, angenommen.

Die Besitzer von Inhaberaktien, die an der Jahreshauptversammlung teilnehmen oder vertreten werden möchten, werden gebeten FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, Luxemburg darüber zu informieren und mindestens fünf Kalendertage vor dem 24. April 2008 ihre Aktien dort zu hinterlegen und die Sperrung dieser Aktien zu beantragen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008042633/755/26.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 44.523.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 24 avril 2008 à 10.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008042745/755/25.

DCF Fund (II), Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 86.729.

This notice is important and requires your immediate attention. If you are in any doubt about its content, please consult your stockbroker, bank manager, solicitor, accountant or other financial adviser.

The shareholders of DCF FUND (II) are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held at the registered office of the Company on April 23rd, 2008 at 12.00 a.m. to vote on the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the board of directors and of the auditor for the accounting year ended December 31st, 2007;
2. Approval of the annual accounts for the accounting year ended December 31st, 2007;
3. Appropriation of net results;
4. Discharge to the directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended December 31st, 2007;
5. Composition of the board of directors;
6. Re-election of the auditor;
7. Miscellaneous.

Voting

The Annual General Meeting may validly deliberate without quorum. Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will be passed if approved by a simple majority of the shares represented.

Voting arrangements

If you cannot attend the Ordinary General Meeting personally, but would like to be represented, please be informed that proxy forms are available at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg. The proxy form has to be completed and returned to 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg - Kirchberg by mail or by fax to (+352) 48 06 31 to the attention of Ms Kathy Marchione, followed by the original by mail, at least 48 hours before the Meeting.

By order of the Board of Directors of DCF Fund (II).

Référence de publication: 2008042757/1005/31.

V.H.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 50.163.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 24 avril 2008 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008042743/1267/16.

Diapason S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 102.450.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 25 avril 2008 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008042768/1267/15.

IPC - Capital Strategy VII, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 10. Januar 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im März 2008.

IPConcept Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008039247/1239/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06847. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Aquimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 101.762.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 25 avril 2008 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008042765/1267/15.

Argolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 48.451.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 23 avril 2008 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008042766/1267/16.

KSK IVV, Fonds Commun de Placement.

Die International Fund Management S.A., RC Luxembourg B 8.558, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "KSK IVV", der den Bestimmungen von Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement des Fonds zum 10. März 2008 zu ändern.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Register de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxemburg, den 4. März 2008.

International Fund Management S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Référence de publication: 2008034264/1207/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03182. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Amarilys Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.089.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme AMARILYS HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 22 avril 2008 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008043314/750/17.

Piramid Investment Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.944.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 25 avril 2008 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008042771/1267/16.

Tuscani S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 25 avril 2008 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008042773/1267/16.

Standall Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.346.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme STANDALL HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 22 avril 2008 à 9.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008043317/750/16.

Fondaco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.128.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh day of March.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Fondaco SGR S.p.A., a company organised under the laws of Italy, having its registered office at Piazza Solferino 11 - Torino - Italy, represented by Ms Antoinette FARESE residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 March 2008

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

Title 1 Incorporation - seat - term - object

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of FONDACO LUX S.A. (the "Corporation").

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City.(Grand-Duchy of Luxembourg)

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 21 hereof.

Art. 4. The object of the Corporation is the creation, the promotion, the administration and the management of undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised pursuant to Council Directive 85/611/EEC of 20 December 1985, as amended, on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS and of other undertakings for collective investment ("UCIs").

UCITS and UCIs shall hereinafter be referred to as the "Funds" and individually or where the context so requires the or a "Fund".

More generally the Corporation may carry out all the activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of, its object, remaining always within the limitations set forth by Part IV, Chapter 13 of the law of 20 December 2002 relating to UCIs.

Title II Corporate capital - shares - shareholders

Art. 5. The corporate capital is set at (1.000.000 EUR) consisting of ten thousand (10.000) shares in registered form with a par value of (100 EUR) per share, which have been fully paid up at the incorporation of the Corporation.

The corporate capital may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. The Corporation may issue registered certificates representing shares of the Corporation. Each share is entitled to one vote.

Art. 7. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, the transfers of shares and the dates of such transfers.

There exists a pre-emptive right on the shares of the Corporation in favour of any shareholders of the Corporation. As such, any transfer of share, except when from will, grants a pre-emptive right to the existing shareholders. The shareholder intending to sell all or part of its shares must send a prior notice by registered letter with advice of receipt to the members of the board of directors and to the other shareholders at the address mentioned in the register of shareholders to inform them of such. The notice shall contain the expectation of the seller, the number of shares to be sold, the condition of assignment and in particular, the requested price for the shares as well as the payment information.

The shareholder have 20 (twenty) days upon receipt of the notice of transfer to exercise its right of pre-emption in sending by registered letter with advice of receipt to the assignor a declaration of exercise of its pre-emptive right. In the event that more than one shareholder exercises its right of pre-emption, the shares subject to the transfer will be sold among the concerned shareholders in proportion to their existing shareholding in the Corporation.

If a shareholder refuses or does not want to exercise its pre-emptive right, the right of pre-emption of the other shareholder which exercised its right or which have not expressly and previously waived the said right shall be increased automatically and in proportion thereto. If any of the shareholders exercise its pre-emptive right, the shares may be transferred to anyone. The transfer of share shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

Title III Meeting of shareholders - board of directors meeting of shareholders

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of April at 3.00 p.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the activity of the Corporation.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be presented for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile or by any other means of communication.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include vote in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by mail at least 8 (eight) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address specified in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Board of directors

Art. 11. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine the number, the remuneration and the term of the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and shall choose from among its members at least one vice-chairman. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by the majority of the votes cast or the votes of the majority present at any such meeting, respectively.

The term of the office of a director may not exceed 6 (six) years and the directors shall hold office until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. Directors may be re-elected for successive terms.

In the event a director resigns from his office, the chairman or vice-chairman of the board of directors, as the case may be, shall immediately call a general meeting of shareholders as a matter of urgency to decide on the status of the existing board of directors. From the resignation of the director until the decisions to be taken by the general meeting of the shareholders on the status of the remaining board members (i.e. revocation or continuity of their mandate) the remaining directors must solely proceed with the day-to-day management of the Corporation without being entitled to bind the Corporation towards anyone.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event of vacancy in the appointment of chairman, because of death or retirement, his functions will be covered by the vice-chairman, or the oldest vice-chairman, until the next meeting of shareholders.

Art. 12. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice by registered letter with advice of receipt of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 3 (three) days in advance of the hour set for such meeting, in circumstances of emergency it shall be given at least 24 (twenty-four) hours in advance, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by facsimile of each director or by any other means of communication. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by facsimile or by any other means of communication another director as his proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Corporation.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the current number of directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes of the directors for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed in writing by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient, and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The board of directors may choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The minutes of any meeting of the board of directors and of any general meeting of shareholders shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by any two directors.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to directors/officers of the Corporation.

The board of directors may also create any specific committee and appoint any person to be part therein.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, associates or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director, associate or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director, associate or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director, associate or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's, associate's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest arising solely because the matter, position or transaction involves Fondaco SGR S.p.A. or any of its direct or indirect affiliates or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director, associate or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Legal representation

Art. 16. The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors of the Corporation, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.

Title IV External accounting auditor

Art. 17. The Corporation entrusts the audit of its annual accounting documents to one or more external independent auditors who can justify of an adequate professional experience. The external auditor is elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Title V Balance - profits - liquidation

Art. 18. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December.

Art. 19. From the annual net profits of the Corporation, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to 10% (ten per cent) of the corporate capital as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same article.

The general meeting of shareholders upon proposal of the board of directors shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may decide to declare interim dividends subject to the conditions set forth in the law.

Art. 20. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 22. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto and the Luxembourg law of 20 December 2002 governing collective investment undertakings.

Art. 23. All the disputes arising out of or in connection with the present Articles of Incorporation shall be settled, independently the number of the parties, under the Rules of Arbitration of the Arbitration Centre of the Luxembourg Chamber of Commerce by three arbitrators appointed in accordance with such Rules.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2008.

The first annual general meeting will be in 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the following shares:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of shares
Fondaco SGR S.p.A.	1.000.000,00 EUR	10.000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever shall be borne by the Corporation and amount to EUR 8,250.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named person representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed directors of the Corporation for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2009:

- Mme Francesca de Bartolomeo, Business Development Director; CACEIS Bank Luxembourg, residing professionally at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg)
- Mr Giorgio Buggio, Head of Private Equities Investment Department, Compagnia San Paolo, residing professionally at Corso Vittorio Emanuele II - Turin (Italy)
- Mr. Marco Ciabattoni, Director Fondazione Cassa di Risparmio Padova e Rovigo; Professor in economy at University of Padova, residing professionally at Via Foscolo 8 - 35131 - Padova -(Italy).
- Mr Pierre Cimino, Managing Director of Fastnet Luxembourg, residing professionally at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)
- Mr Luca Vaiani, Responsible for Absolute Return strategies and Closed-end funds - Fondaco S.g.r. S.p.A, residing professionally at Piazza Solferino 11 - Torino - Italy.

Second resolution

The following has been appointed auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2009:

The public limited liability company Deloitte S.A., having its registered office in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg N ° B 67.895)

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le sept mars.

Before us, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A Comparu:

Fondaco SGR S.p.A., une société gouvernée par les lois d'Italie, ayant son siège social à Piazza Solferino 11 - Torino - Italie, représentée par Madame Antoinette FARESE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 mars 2008.

La procuration prémentionnée, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités en vertu desquelles elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle forme:

Art. 1^{er}. Entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires est constituée une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination "FONDACO LUX S.A." (la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, (Grand Duché de Luxembourg). Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, tel que précisé l'article 21 ci-après.

Art. 4. La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières ("OPCVM") autorisés en vertu de la Directive du Conseil 85/611/CEE du 20 décembre 1985, telle qu'amendée, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains OPCVM et autres organismes de placements collectifs ("OPC").

Les OPCVM et les OPC seront ci-après dénommés les "Fonds" et, individuellement ou si le contexte l'exige le ou un "Fonds".

Plus généralement, la Société peut mener toutes les activités liées directement ou indirectement et jugées utiles et nécessaires à la réalisation de son objet, dans le respect absolu des limites fixées par la Partie IV, Chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les OPC.

Titre II Capital social - actions - actionnaires

Art. 5. Le capital social est fixé à (1.000.000 EUR), représenté par dix mille (10.000) actions nominatives d'une valeur nominale de (100 EUR) par action et qui a été complètement libéré à la création de la Société.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts.

Art. 6. La Société pourra émettre des certificats nominatifs représentant les actions de la Société. Toute action donne droit à une voix.

Art. 7. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions, les transferts des actions et les dates de ces transferts.

Un droit de souscription préférentiel des actions de la Société est prévu en faveur de tout actionnaire de la Société. Tout transfert d'action, autre que testamentaire, octroie un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants. L'actionnaire qui a l'intention de vendre l'ensemble ou une partie de ses actions doit en informer préalablement, par lettre recommandée avec accusé de réception, les membres du conseil d'administration et les autres actionnaires à l'adresse mentionnée dans le registre des actionnaires. L'avis doit stipuler les attentes du vendeur, le nombre d'actions en vente, les conditions liées au transfert et, en particulier, le prix demandé pour les actions ainsi que les informations relatives au paiement.

L'actionnaire dispose de 20 (vingt) jours après réception de l'avis de transfert pour exercer son droit de souscription préférentiel en envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au cédant une déclaration d'exercice

de son droit de souscription préférentiel. Si plus d'un actionnaire exerce son droit de souscription préférentiel, les actions faisant l'objet du transfert seront vendues aux actionnaires concernés au prorata des actions de la Société qu'ils détiennent.

Si un actionnaire refuse ou ne veut pas exercer son droit de souscription préférentiel, le droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire qui a exercé son droit ou qui n'a pas expressément et préalablement renoncé à ce droit sera automatiquement accru proportionnellement. Si aucun actionnaire n'exerce son droit de souscription préférentiel, les actions peuvent être transférées librement. Le transfert des actions sera effectué par déclaration écrite de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires. Cette déclaration de transfert doit être datée et signée par le cédant et par l'acheteur ou par les personnes possédant une procuration suffisante pour ce faire. La société peut également accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert qu'elle juge satisfaisants.

Titre III Assemblée générale des actionnaires - conseil d'administration - assemblée générale des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier jeudi du mois d'avril à 15h00.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, poser ou ratifier tous les actes relatifs aux activités de la Société.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régiront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires qui participent à une assemblée par vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont réputés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes qui prennent part à l'assemblée de s'entendre mutuellement et continuellement et permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par fax ou tout autre moyen de communication une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix émises. Les voix émises ne comprennent pas les voix relatives aux actions représentées lors de l'assemblée mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont remis un vote blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par courrier, au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Conseil d'administration

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels ne devront pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera le nombre, les émoluments et la durée du mandat du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein au moins un vice-président. Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner un autre administrateur, et, pour les assemblées générales des actionnaires, toute autre personne au titre de président pro tempore à la majorité des voix émises ou des voix de la majorité présente lors de l'assemblée, respectivement.

La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder 6 (six) années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et auront obtenu les compétences requises. Toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Si un administrateur démissionne de ses fonctions, le président ou le vice-président du conseil d'administration, selon le cas, convoquera immédiatement une assemblée générale des actionnaires en urgence pour décider de l'avenir du conseil

d'administration en place. A compter de la démission de l'administrateur et jusqu'à ce qu'une décision soit prise par l'assemblée générale des actionnaires concernant les autres membres du conseil (à savoir révocation ou poursuite de leur mandat), les autres administrateurs ne pourront qu'assurer la gestion quotidienne de la Société sans pouvoir engager la Société à l'égard de tiers.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de départ à la retraite ou autre cause, les autres administrateurs pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à l'assemblée des actionnaires suivante.

Au cas où un poste de président devient vacant à la suite de son décès ou de son départ à la retraite, ses fonctions seront assurées par le vice-président ou par le vice-président le plus âgé jusqu'à l'assemblée des actionnaires suivante.

Art. 12. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera communiqué par lettre recommandée avec accusé de réception à tous les administrateurs au moins 3 (trois) jours avant l'heure prévue pour la réunion. S'il y a urgence, la convocation sera donnée au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Cette convocation pourra être omise avec l'assentiment de chaque administrateur donné par écrit, par fax ou par tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'un conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire si toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne. Une réunion tenue par ces moyens de communication est réputée être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Dans les cas où lors d'une réunion, le nombre des voix des administrateurs pour ou contre une résolution s'avère égal, la voix du président du conseil sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du conseil d'administration peut également être prise par écrit par fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante, et peut consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les administrateurs. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra désigner un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales d'actionnaires seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assuré la présidence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs de la Société, y compris un directeur général, un directeur général adjoint ou tout autre directeur dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs ne doivent pas nécessairement être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en disposent pas autrement, les directeurs désignés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de la gestion et des affaires de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leurs actes individuels, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires de la Société, ainsi que ses pouvoirs de poser des actes en vue de l'accomplissement de l'objet et de la politique de la Société, à des administrateurs/directeurs de la Société.

Le conseil d'administration peut également créer tout comité spécifique et désigner toute personne pour en faire partie.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, associés ou directeurs de la Société ont un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'ils en sont administrateur, associé, directeur ou employé.

Tout administrateur, associé ou directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des questions en relation avec ces contrats ou affaires.

Au cas où un administrateur, associé ou directeur de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, associé ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette transaction. Rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, associé ou directeur à l'assemblée des actionnaires suivante. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, n'inclura pas toute relation avec ou intérêt découlant du seul fait que l'affaire, la position ou la transaction implique Fondaco SGR S.p.A. ou l'une de ses filiales directes ou indirectes ou toute autre société ou entité telles que déterminées régulièrement par le conseil d'administration agissant à son entière discrétion.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, poursuites ou procédures auxquelles il aura été partie en sa qualité d'administrateur, associé ou directeur de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, associé ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il n'aurait pas droit à une indemnisation, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures, il est finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour les éléments couverts par l'arrangement, si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne devant être indemnisée n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas les autres droits qu'elle peut éventuellement revendiquer.

Représentation juridique

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature individuelle de toute personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Titre IV Réviseur d'entreprise externe

Art. 17. La Société confie la vérification de ses documents comptables annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprise externes justifiant d'une expérience professionnelle adéquate. Le réviseur d'entreprise est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante.

Titre V Bilan - bénéfiques - liquidation

Art. 18. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint (10%) dix pour cent du capital social de la Société tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit au même article.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et pourra décider seule de verser des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en une monnaie choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déclarer des dividendes intérimaires conformément aux conditions prévues par la loi.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires procédant à la dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 22. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi que de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Art. 23. Tous les litiges découlant de ou liés aux présents statuts seront réglés, indépendamment du nombre de parties, conformément au Règlement d'arbitrage du Centre d'arbitrage de la Chambre de commerce de Luxembourg par trois arbitres désignés comme stipulé dans ce Règlement.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le dernier jour du mois de décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été rédigés par le comparant, celui-ci souscrit et libère les actions suivantes:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions
Fondaco SGR S.p.A.	1.000.000,00 EUR	10.000

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges quels qu'ils soient seront supportés par la Société et se montent à 8.250,- EUR.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare que les conditions stipulées à l'article vingt-six de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, ont été remplies.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

La personne susmentionnée représentant l'ensemble du capital souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoquée a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Après vérification de sa validité, l'assemblée a arrêté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2009:

- Mme Francesca de Bartolomeo, Business Development Director; CACEIS Bank Luxembourg, domicilié au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (Grand Duché de Luxembourg)

- Mr Giorgio Buggio, Head of Private Equities Investment Department, Compagnia San Paolo, domicilié au Corso Vittorio Emanuele II - Turin - (Italie)

- Mr. Marco Ciabattoni, Director Fondazione Cassa di Risparmio Padova e Rovigo - Professeur en économie à l'Université de Padova, domicilié au Via Foscolo 8 - I-35131 - Padova (Italie).

- Mr Pierre Cimino, Managing Director of Fastnet Luxembourg, domicilié au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg)

- Mr Luca Vaiani, Responsible for Absolute Return strategies and Closed-end funds - Fondaco S.g.r. S.p.A., domicilié au Piazza Solferino 11 - Torino (Italie).

Deuxième résolution

La société suivante a été désignée réviser d'entreprise de la Société pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2009

La société anonyme Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand duché Luxembourg (RCS Luxembourg N ° B 67.895)

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.FARESE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2008, Relation: LAC/2008/10330. — Reçu € 5000.- (cinq mille Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008039985/206/530.

(080043607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

GIP Dachfonds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.480.

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«SOCIETE GENERALE BANK & TRUST», société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.061,

représentée aux présentes par Monsieur Laurent TESTAERT, employé, avec adresse professionnelle au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante déclare et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit :

I. La société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé «GIP DACHFONDS» (ci-après dénommée le «Fonds»), dont le siège social est sis au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.480, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 560 du 5 août 2000.

II. A l'occasion du calcul de la valeur nette d'inventaire par action du Fonds, effectué en date du 7 février 2008, il est apparu que les actifs du Fonds étaient devenus inférieurs aux deux tiers du capital minimum tel que défini à l'article 27 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (ci-après dénommée la «Loi de 2007»), qui a abrogé et remplacé la loi du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public et qui régit le Fonds. En application de l'article 30 (1) de ladite Loi de 2007, le Conseil d'Administration du Fonds a, par résolutions circulaires adoptées le 5 mars 2008, notamment décidé de soumettre la question de la dissolution du Fonds à la présente Assemblée et a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de dissoudre le Fonds par anticipation et de mettre le Fonds en liquidation, le Fonds ayant été constitué pour une durée déterminée, prenant fin le 6 juillet 2015.

En vertu de cet article 30 (1) de la Loi de 2007, la présente Assemblée peut valablement délibérer sans condition de présence et décider à la majorité simple des actions représentées à l'Assemblée.

III. Sur toutes les actions émises par le Fonds, il ne reste à ce jour qu'une seule action du Fonds en circulation, et cette action est détenue par la comparante.

IV. La comparante reconnaît avoir été dûment et valablement convoquée à la présente Assemblée, par lettre recommandée.

V. La comparante, représentant l'intégralité du capital social du Fonds, a adopté les résolutions suivantes en sa qualité d'actionnaire unique du Fonds:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de dissoudre le Fonds par anticipation et de mettre le Fonds en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer comme liquidateur unique du Fonds KPMG ADVISORY, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.597, représentée par Messieurs Eric COLLARD et John LI (ci-après dénommée le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de déterminer les pouvoirs du Liquidateur, dans le cadre de la liquidation du Fonds, comme suit:

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi de 1915»).

- Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des Actionnaires dans les cas où cette autorisation est requise.

- Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, personnes physiques ou morales, pour des opérations ou tâches qu'il déterminera spécifiquement et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur a droit à une rémunération fixée conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Quatrième résolution

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'actionnaire unique décide que le contrôle des comptes de liquidation sera effectué par le réviseur d'entreprises du Fonds, à savoir PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de ratifier la décision prise par le Conseil d'Administration du Fonds en date du 5 mars 2008 de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions du Fonds à partir du 14 mars 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. TESTAERT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2008. Relation: EAC/2008/3999. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

J.-J. WAGNER.

Référence de publication: 2008040324/239/76.

(080048584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of March,

Before Us Maître Emile Schlessler, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MITSUBISHI UFJ GLOBAL CUSTODY S.A." (the "Company"), a "société anonyme" under Luxembourg Law, having its registered offices in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, incorporated by deed of notary Hyacinthe GLAESNER, then residing in Luxembourg, on 11 April 1974, published in the Memorial C 136 of 10 July 1974 and entered in the Trade and Companies' Register in Luxembourg, under Section B and number 11.937.

The articles of incorporation of the company have last been amended by deed of notary Jean-Paul HENCKS, then residing in Luxembourg, dated 1 March 2007, published in the Memorial C 505 of 2 April 2007.

The extraordinary general meeting is opened at 9.30 a.m. and is presided over by Mr Hiroaki HARADA, chairman of the board, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Hiroshi NARUSE, company director, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Akihiro KANAYASU, company director, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Creation of two (2) classes of shares, namely class A shares (the "Class A Shares") and class B shares (the "Class B Shares") and determination of the rights respectively attached to Class A Shares and Class B Shares.

2. Conversion of the nine hundred and fifty-three thousand ordinary shares (953,000) into nine hundred and fifty-three thousand Class A Shares (953,000).

3. Decision to introduce an authorized capital of thirty seven million one hundred seventeen thousand and nine hundred sixty-eight dollars of the United States of America and fifty two cents (USD 37,117,968.52) (including the subscribed share capital) and to provide that the board of directors may issue preferred non-voting Class B Shares within the limits of the authorized capital.

4. Decision that the board of directors may delegate its power to conduct the daily management of the Company to one managing director or more directors who may appoint themselves agents.

5. Decision to amend articles 5, 6, 7, 13, 19, 22 and 24 of the articles of incorporation.

II) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital of thirty-five million three hundred thousand dollars of the United States of America (USD 35,300,000,00) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The extraordinary general meeting, after deliberation, has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to create two (2) classes of shares namely Class A Shares and Class B Shares.

The general meeting of shareholders further resolves that the articles of incorporation shall be amended to differentiate the rights attached respectively to the Class A Shares and the Class B Shares, which may be summarized as follows:

- Voting rights: Holders of Class A Shares shall have the right to cast one (1) vote per Class A Share held at all shareholders' meetings.

Holders of Class B Shares shall not have the right to vote at shareholders meetings except as otherwise provided by law.

- Transferability: Class A Shares are freely transferable.

Class B Shares may only be transferred, pledged or assigned with the prior written consent of the board of directors under the conditions set out in the articles of incorporation.

- Rights to dividends: Class B Shares shall be entitled to a preferred cumulative gross dividend of Libor plus zero point five percent (0.5 %) per annum of the nominal value of the Class B Shares, and shall have no rights on the balance of any other distributable profits. As used herein, "Libor" shall mean the London inter-bank offered rate for one-year United States Dollar deposits that appears on the display designated as Reuters Screen LIBOR01 Page (or such other page or service as may replace it for the purpose of displaying London inter-bank offered rates of major banks for United States Dollar deposits) at 11:00 a.m. (London time) on a Determination Date. If for any reason such offered rate does not appear or if the relevant page is unavailable, the rates (expressed as a percentage per annum) shall be determined by mutual consent of the Company and holders of Class B Shares. "Determination Date" shall mean the second London Banking Day before the original issue date of Class B Shares and the last London Banking Day of March, June, September and December in each year. "London Banking Day" shall mean any day on which banks are open for business (including dealings in foreign exchange and foreign currency deposits) in London.

Dividends on the Class B Shares will be calculated on the basis of the actual elapsed number of days in the relevant Dividend Calculation Period divided by 360. As used herein, "Dividend Calculation Period" shall mean the period beginning on (and including) the original issue date of Class B Shares and ending on (but excluding) the second London Banking Day after the immediately succeeding Determination Date thereafter and each successive period beginning on (and including) the second London Banking Date after the immediately succeeding Determination Date and ending on (but excluding) the second London Banking Date after the next succeeding Determination Date.

Dividends on the Class B Shares shall be payable on or before the last business day within the month of May of each year.

- Rights to liquidation proceeds: Holders of Class B shares shall have a preferential right to reimbursement of the capital invested. Each Class A share grants to its holder equal rights to the liquidation surplus remaining after reimbursement to the holders of the Class B Shares and holders of the Class A Shares of the capital invested.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to convert the nine hundred and fifty-three thousand (953,000) ordinary shares into nine hundred and fifty-three thousand (953,000) Class A Shares with a par value of thirty-seven point zero four zero nine two three four dollars of the United States of America (USD 37.0409234) each.

Third resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to create an authorized capital of thirty seven million one hundred seventeen thousand and nine hundred sixty-eight dollars of the United States of America and fifty two cents (USD 37,117,968.52) (including the subscribed share capital) divided into nine hundred and fifty-three thousand (953,000) Class A Shares and forty nine thousand and eighty (49,080) Class B Shares and further authorises the board of directors to issue preferred non-voting Class B Shares to be paid in cash and in full within the limits of the authorized capital without reserving any preferential subscription rights to the existing shareholders.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves that the board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one managing director or more directors. The managing director may

appoint one or more agents (the "Agent(s)"). The managing director may subdelegate part of its functions to the Agent(s) as well as granting them titles and authorising them to sign on behalf of the Company.

Fifth resolution

Further to the above resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend articles 5, 6, 7, 13, 19, 22 and 24 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital is set at thirty-five million three hundred thousand dollars of the United States of America (USD 35,300,000.00) divided into nine hundred and fifty-three thousand (953,000) class A shares (the "Class A Shares") with a par value of thirty-seven point zero four zero nine two three four dollars of the United States of America (USD 37.0409234) each entirely paid up.

The authorized capital of the Company (including the subscribed share capital) is fixed at thirty seven million one hundred seventeen thousand and nine hundred sixty-eight dollars of the United States of America and fifty two cents (USD 37,117,968.52) represented by:

- nine hundred and fifty-three thousand (953,000) Class A Shares with a par value of thirty-seven point zero four zero nine two three four dollars of the United States of America (USD 37.0409234);
- forty nine thousand and eighty (49,080) Class B Shares with a par value of thirty-seven point zero four zero nine two three four dollars of the United States of America (USD 37.0409234).

The Class A Shares and the Class B Shares are being referred to collectively hereafter as the "Shares". A holder of Class A Shares is referred to as a Class A Shareholder. A holder of Class B Shares is referred to as a Class B Shareholder (and collectively with the Class A Shareholders are referred to as "shareholders").

The corporate capital may be increased or reduced in accordance with the terms and conditions specified in Article 6 hereafter.

In addition to the corporate capital, it may be set up a special reserve into which the Company may, from time to time, allocate all or part of the profits of the Company or such funds as available to the Company following a reduction of the share capital without reimbursement of the shareholders. The board of directors is authorised and empowered among others and to the extent authorised by law to use such special reserve to offset, from time to time during the financial year and upon decision of the board of directors, the unrealised losses, which are deemed to be persistent, as well as realised losses incurred by the Company."

" **Art. 6. Increase or reduction of the capital.** The capital may be increased or reduced by a decision of the shareholders' meeting resolving under the conditions imposed for the amendment of these articles of incorporation.

The board of directors may delegate to any physical or natural person validly authorized, the function of collecting the subscriptions, receiving payment of the shares, getting confirmation of the realised increase of capital as well as the amendments of article 5 of the articles of incorporation by notary deed."

" **Art. 7. Shares.** The shares shall be in registered form and the Company will at all times maintain a register for that purpose.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Class A Shares are freely transferable.

Class B Shares may only be transferred, pledged or assigned with the prior written consent of the board of directors.

Before any Class B Shares are transferred, the Class B Shareholder wishing to transfer its shares shall serve a notice (the "Offer Notice") by registered mail to the Company, whereby it shall (i) inform the Company of the proposed transfer of the Class B Shares, (ii) state the name and address of any person that has expressed an interest in acquiring the offered Class B Shares, (iii) state the price and other terms on which the offered Class B Shares are proposed to be transferred.

The board of directors shall, by notice given by registered mail to the selling Class B Shareholder within a period of thirty (30) days from the date of receipt of the Offer Notice declare if the proposed transferee is approved.

If the board of directors approves the proposed transfer within that period of thirty (30) days or if the board of directors fails to answer within that same period, in which case the proposed transfer shall be deemed to be approved, the transfer to the proposed transferee of the Class B Shares offered for sale must be realized within the next thirty (30) days in strict compliance with the terms of the offer as set out in the Offer Notice.

If the board of directors notifies its refusal of the proposed transfer to the selling Class B Shareholder within the thirty (30) days' period, it shall immediately notify by registered mail the terms of the offer to the Class A Shareholders, who shall have the right to acquire all but not some only of the offered Class B Shares on the same terms and conditions as set out in the Offer Notice ("Right of First Refusal").

A Class A Shareholder must within a period of thirty (30) days from the date of receipt of the notification from the board of directors notify the board of directors that it intends to exercise the Right of First Refusal.

If more than one Class A Shareholder notifies its intention to exercise its Right of First Refusal then each of such Class A Shareholders shall have the right to purchase a number of the offered Class B Shares pro rata to the number of Class A Shares it holds. If no Class A Shareholder offers to acquire the Class B Shares offered for sale, the Company may decide to repurchase its own shares under the conditions of the law.

If neither of the Class A Shareholders nor the Company offers to purchase the offered Class B Shares within the thirty (30) days' period, the proposed transfer shall be deemed to be approved and the transfer to the proposed transferee of the Class B Shares offered for sale must be realized within the next thirty (30) days in strict compliance with the term of the offer as set out in the Offer Notice.

The transfer of a Share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company."

" **Art. 13. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and powers to represent the Company in relation to such daily management to one managing director or more directors.

The managing director may appoint one or more agents (the "Agent(s)"). The managing director may sub delegate part of its functions to the Agent(s) as well as granting them titles and authorising them to sign on behalf of the Company within the limits of the functions delegated to them. The board of directors will determine the terms and conditions of the appointment, revocation, remuneration and powers of the managing director and directors."

" **Art. 19. Procedure, Vote.** Shareholders will meet upon call on not less than fifteen (15) days' prior notice. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes.

Class A Shares are entitled to one vote. Class B Shares are not entitled to vote except as otherwise provided by law.

The shareholders' meeting is presided by the chairman of the board of directors or, in his absence, by a vice-president or a director designated by the other directors or by a person designated by the shareholders' meeting.

The chairman of the meeting appoints the secretary. The shareholders' meeting chooses one or two scrutineers proposed by the chairman of the meeting.

The resolutions of the shareholders' meeting are recorded in the minutes of the meeting which are signed by the members of the bureau and by the shareholders who so request.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any member of the board of directors."

" **Art. 22. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profit shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company provided that the holders of Class B Shares shall be limited to a preferred cumulative gross dividend of Libor plus zero point five percent (0.5%) calculated on the nominal value of the Class B Shares. For the purposes of these Articles of Incorporation, "Libor" shall be the London inter-bank offered rate for one-year United States Dollar deposits that appears on the display designated as Reuters Screen LIBOR01 Page (or such other page or service as may replace it for the purpose of displaying London inter-bank offered rates of major banks for United States Dollar deposits) at 11.00 a.m. (London time) on a Determination Date. If for any reason such offered rate does not appear or if the relevant page is unavailable, the rates (expressed as a percentage per annum) shall be determined by mutual consent of the Company and holders of Class B Shares. As used herein, "Determination Date" shall mean the second London Banking Day before the original issue date of Class B Shares and the last London Banking Day of March, June, September and December in each year. "London Banking Day" shall mean any day on which banks are open for business (including dealings in foreign exchange and foreign currency deposits) in London.

Dividends on Class B Shares will be calculated on the basis of the actual elapsed number of days in the relevant Dividend Calculation Period divided by 360. As used herein, "Dividend Calculation Period" shall mean the period beginning on (and including) the original issue date of Class B Shares and ending on (but excluding) the second London Banking Day after the immediately succeeding Determination Date thereafter and each successive period beginning on (and including) the second London Banking Date after the immediately succeeding Determination Date and ending on (but excluding) the second London Banking Date after the next succeeding Determination Date.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their address as it appears in the register of shareholders. The dividends declared may be paid in dollars of the United States of America or any other currency selected by the board of directors. The dividends on Class B Shares shall be distributed on or before the last business day within the month of May and the dividends on Class A Shares shall be distributed at times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

The board of directors may decide to pay out an advance payment on dividends provided that:

(i) any advance payment is carried out in accordance with the conditions set out in the law of August 10, 1915 as amended on commercial companies; and

(ii) no advance payment shall be paid to Class A Shareholders unless there is sufficient reserves (as evidenced by the interim accounts) to ensure payment of the dividend on the Class B Shares in accordance with this article.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their address as it appears in the register of shareholders.

The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment."

" **Art. 24. Reimbursement of share capital.** Except in case of a merger, after settlement of the liabilities, the net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidator in the following order:

(i) payment to the Class B Shareholders of any unpaid preferred dividend;

(ii) full repayment to the Class B Shareholders of the contribution made by them on the Class B Shares;

(iii) full repayment to the Class A Shareholders of the contribution made by them on the Class A Shares;

(iv) the final surplus will be distributed to the Class A Shareholders in proportion to the number of Shares held by each of them."

There being no further item on the agenda, the Chairman closed the meeting at 10.00 a.m.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the bureau signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit mars,

Par-devant Nous, Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "MITSUBISHI UFJ GLOBAL CUSTODY S.A." (la "Société"), une société anonyme luxembourgeoise, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe GLAESNER, alors de résidence à Luxembourg, le 11 avril 1974, publié au Mémorial C 136 du 10 juillet 1974 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 11.937.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial C 505 du 2 avril 2007.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Hiroaki HARADA, président du conseil d'administration, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Hiroshi NARUSE, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Akihiro KANAYASU, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Création de deux (2) classes d'actions: actions de la classe A («actions Classe A») et actions de la classe B («actions Classe B») ainsi que la détermination des droits attachés respectivement aux actions Classe A et aux actions Classe B.

2. Conversion des neuf cent cinquante-trois mille (953,000) actions ordinaires en neuf cent cinquante-trois mille (953,000) actions Classe A.

3. Décision d'introduire un capital autorisé de trente-sept millions cent dix-sept mille et neuf cent soixante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-deux cents (USD 37,117,969.52) (y inclus le capital social souscrit) et constater que le Conseil d'administration peut émettre des actions préférentielles sans droit de vote dans les limites du capital autorisé.

4. Décision que le conseil d'administration peut déléguer son pouvoir de gestion journalière de la société à un administrateur délégué ou plusieurs administrateurs qui peuvent nommer eux-mêmes des agents.

5. Décision de modifier les articles 5, 6, 7, 13, 19, 22 et 24 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Qu'il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq millions trois cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.300.000,00) sont représentées à l'assemblée, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés avant cette assemblée.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de créer deux (2) classes d'actions, à savoir des actions Classe A et des actions Classe B.

L'assemblée générale des actionnaires décide en outre de modifier les statuts pour différencier les droits attachés respectivement aux actions Classe A et aux actions Classe B, lesquels peuvent être résumés ainsi:

- Droits de vote: Les détenteurs d'actions Classe A ont droit à une (1) voix par action Classe A dans toute assemblée des actionnaires.

Les détenteurs d'actions Classe B n'ont pas le droit de vote aux assemblées des actionnaires sauf dispositions contraires de la loi.

- Cession: Les actions Classe A sont librement cessibles.

Les actions Classe B peuvent seulement être transmises, données engage ou apportées avec l'accord préalable et écrit du conseil d'administration sous les conditions prévues dans les statuts.

- Droits à dividendes: Les actions Classe B ont droit à un dividende préférentiel cumulatif de Libor plus zéro point cinq pourcents (0,5%) par année de la valeur nominale des actions Classe B, et n'ont pas droit au solde d'un autre profit distribuable quelconque. Dans ce contexte-ci, «Libor» veut dire le taux interbancaire offert à Londres sur des dépôts à terme sur une année en dollars US tels qu'ils apparaissent sur l'écran LIBOR01 Page (ou toute autre page ou service qui peut le remplacer et qui a pour but d'afficher des taux interbancaires offerts à Londres par les banques ayant une activité importante dans le dépôt de dollars US) de Reuters à 11 heures du matin (heure de Londres) à une date de détermination. Si pour une raison quelconque tel taux offert n'est pas affiché ou si les pages pertinentes ne sont pas disponibles, les taux (en pourcentage par année) doivent être déterminés par consentement mutuel de la Société et des détenteurs d'actions Classe B. «Date de détermination» veut dire le deuxième jour bancaire de Londres avant la date initiale d'émission des actions Classe B et le dernier jour bancaire de Londres du mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. «Jour bancaire de Londres» veut dire chaque jour ouvrable où les banques de Londres exercent leur activité (y inclus les transactions en conversion et en dépôt de devises étrangères).

Les dividendes pour les actions Classe B sont calculés sur la base du nombre effectif de jours écoulés dans la période de calcul de dividende pertinente divisé par 360. «Période de calcul de dividende» veut dire ici la période qui commence (et inclusivement) la date d'émission initiale des actions Classe B et qui se termine (mais exclusivement) le deuxième jour bancaire de Londres immédiatement après la date de détermination qui suit et chaque période successive qui commence (et inclusivement) le deuxième jour bancaire de Londres immédiatement après la date de détermination et qui se termine (mais exclusivement) le deuxième jour bancaire de Londres après la prochaine date de détermination qui suit.

Les dividendes des actions Class B sont payables le ou avant le dernier jour ouvrable du mois de mai de chaque année.

- Les droits à dividende de liquidation: Les détenteurs d'actions Classe B ont un droit privilégié au remboursement de l'apport. Chaque action Classe A confère à son détenteur des droits égaux au surplus de la liquidation restant après remboursement aux détenteurs d'actions Classe B et détenteurs d'actions Classe A du capital investi.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir les neuf cent cinquante-trois mille (953.000) actions ordinaires en neuf cent cinquante-trois mille (953.000) actions Classe A ayant chacune une valeur nominale de trente-sept virgule zéro quatre zéro neuf deux trois quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 37,0409234).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de créer un capital autorisé de trente-sept millions cent dix-sept mille et neuf cent soixante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-deux cents (USD 37.117.968,52) (y inclus le capital social souscrit), divisé en neuf cent cinquante-trois mille (953.000) actions Classe A et quarante-neuf mille quatre-vingts (49.080) actions Classe B, d'autoriser le conseil d'administration d'émettre des actions préférentielles Classe B sans droit de vote à être entièrement payées en espèces dans les limites du capital autorisé sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que le conseil d'administration peut déléguer son pouvoir de gestion journalière de la société à un administrateur délégué ou plusieurs administrateurs. L'administrateur délégué peut nommer un ou plusieurs agents (le(s) «Agent(s)»). L'administrateur délégué peut sous-déléguer une partie de ses fonctions à/aux agent(s) et leur conférer des titres ainsi que leur donner l'autorisation de signer au nom et pour le compte de la société.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions susmentionnées, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier les articles 5, 6, 7, 13, 19, 22 et 24 des statuts de la société lesquels auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-cinq millions trois cent mille dollars des Etats-Unis Amérique (USD 35.300.000,00) divisé en neuf cent cinquante trois mille (953.000) actions de la classe A (les «actions Classe A») d'une valeur nominale de trente-sept virgule zéro quatre zéro neuf deux trois quatre dollars des Etats-Unis Amérique (USD 37,0409234) chacune entièrement libérées.

Le capital autorisé de la société (y inclus le capital souscrit) est fixé à trente-sept millions cent dix-sept mille et neuf cent soixante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-deux cents (USD 37.117.968,52) représenté par:

- neuf cent cinquante-trois mille (953.000) actions Classe A d'une valeur nominale de trente-sept virgule zéro quatre zéro neuf deux trois quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 37,0409234);
- quarante-neuf mille quatre-vingts (49.080) actions Classe B d'une valeur nominale de trente-sept virgule zéro quatre zéro neuf deux trois quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 37,0409234).

Les actions Classe A et les actions Classe B sont désignées ci-après ensemble comme les «actions». Un détenteur d'actions Classe A est désigné comme actionnaire Classe A. Un détenteur d'actions Classe B est désigné comme actionnaire Classe B (et ensemble avec les actionnaires Classe A comme les «actionnaires»).

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément à l'article 6 ci-après.

En plus du capital social, il peut être créé une réserve spéciale à laquelle la Société peut allouer, de temps en temps, tout ou partie des bénéfices de la Société ou tous fonds disponibles de la Société à la suite d'une réduction de capital social effectuée sans remboursement aux actionnaires. Le conseil d'administration est autorisé et dispose de tous pouvoirs afin de, entre autres et dans les limites légales, utiliser ladite réserve spéciale de temps en temps durant l'exercice social et suivant décision dudit conseil d'administration, afin d'éponger les pertes non réalisées, réputées persistantes, ainsi que les pertes réalisées subies par la Société.»

« **Art. 6. Augmentation ou réduction du capital.** Le capital social pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires adoptée à la manière requise pour une modification des statuts.

Le conseil d'administration pourra déléguer toute personne physique ou morale dûment autorisée pour recueillir les souscriptions, recevoir paiement du prix des actions, faire constater par acte authentique les augmentations de capital réalisées ainsi que les modifications correspondantes à l'article 5 des statuts par acte notarié.»

« **Art. 7. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives et la Société maintiendra un registre des actionnaires à cet effet.

La société peut, dans les limites autorisées par la loi, acheter ses propres actions.

Les actions Classe A sont librement cessibles.

Les actions Classe B peuvent seulement être transmises, données en gage ou apportées avec l'accord préalable et écrit du conseil d'administration.

Avant que les actions Classe B soient cédées, l'actionnaire Classe B désirant céder ses actions doit aviser la société (l'«avis») par lettre recommandée, (i) informant la société de la cession proposée des actions Classe B, (ii) mentionnant le nom et l'adresse de toute personne ayant exprimé un intérêt dans l'achat des actions Classe B offertes, (iii) mentionnant le prix et les autres conditions dans lesquelles les actions Classe B vont être proposées à la cession.

Le conseil d'administration doit informer l'actionnaire vendeur des actions Classe B par courrier recommandé dans un délai de trente (30) jours qui commence à courir le jour de réception de l'avis si le cessionnaire proposé est approuvé.

Si le conseil d'administration approuve la cession proposée dans ce délai de trente (30) jours, ou si le conseil d'administration ne répond pas endéans ce même délai, la cession proposée est supposé approuvée et la cession des actions Classe B offertes au cessionnaire proposé doit s'opérer dans les trente (30) jours suivants et strictement conforme aux conditions de l'offre telles qu'exposées dans l'avis.

Si le conseil d'administration informe l'actionnaire Classe B cédant de son refus de la cession proposée dans un délai de trente (30) jours, le conseil d'administration doit immédiatement transmettre par courrier recommandé les conditions de l'offre aux actionnaires Classe A qui ont le droit d'acquérir toutes et non seulement une partie des actions Classe B offertes sous les mêmes conditions que celles exposées dans l'avis (le «droit de préemption»).

Un actionnaire Classe A doit endéans un délai de trente (30) jours dès la date de réception de la notification du conseil d'administration informer le conseil d'administration de son intention d'exercer le droit de préemption.

Si plusieurs actionnaires Classe A proclament leur intention d'exercer leur droit de préemption, alors chaque tel actionnaire Classe A a le droit d'acheter un certain nombre des actions Classe B au pro rata du nombre des actions Classe A qu'il détient. Si aucun actionnaire Classe A ne propose d'acheter les actions Classe B offertes à la vente, la société peut décider de racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Si ni un des actionnaires Classe A ni la société ne propose d'acheter les actions Classe B offertes dans le délai de trente (30) jours, la cession proposée est supposé approuvée et la cession au cessionnaire proposé des actions Classe B offertes à la vente doit être réalisée dans les trente (30) jours suivants et strictement conforme aux conditions de l'offre telles qu'exposées dans l'avis.

La cession d'une action s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le registre des actionnaires, et cette déclaration de transfert doit être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne disposant d'un mandat valide pour ce faire. La société peut à sa discrétion accepter tout autre instrument de transfert comme preuve de transfert.»

« **Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion à un administrateur délégué ou à plusieurs administrateurs.

L'administrateur délégué peut nommer un ou plusieurs agents (le(s) «agent(s)»). L'administrateur délégué peut sous-déléguer une partie de ses fonctions à/aux agent(s) et leur conférer des titres ainsi que leur donner l'autorisation de signer au nom et pour le compte de la Société dans les limites des fonctions leur déléguées. Le conseil d'administration déterminera les conditions de nomination, révocation, rémunération et les pouvoirs de l'administrateur délégué et des administrateurs.»

« **Art. 19. Procédure, vote.** Les actionnaires se réuniront sur convocation faite au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Chaque action Classe A donne droit à une voix. Les actions Classe B n'ont pas de droit de vote sauf si la loi en dispose autrement.

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président, ou par un administrateur désigné par ses collègues ou par une personne désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée nomme le secrétaire. L'assemblée choisit un ou deux scrutateurs sur proposition du président de l'assemblée.

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux qui sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par un administrateur.»

« **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social comme prévu à l'article 5 ci-dessus ou en cas d'augmentation ou réduction du capital de temps à autre comme prévu à l'article 6 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets et peut à sa discrétion elle-même déclarer des dividendes de temps en temps si elle estime que cela correspond à l'objet social et à la politique de la société sous réserve que les détenteurs des actions Classe B ont seulement droit à un dividende préférentiel cumulatif de Libor plus zéro point cinq pourcents (0,5 %) calculé sur la valeur nominale des actions Classe B. Pour l'interprétation des présent statuts, «Libor» veut dire le taux interbancaire offert à Londres sur des dépôts à terme sur une année en dollars US tels qu'ils apparaissent sur l'écran LIBOR01 Page (ou toute autre page ou service qui peut le remplacer et qui a pour but d'afficher des taux interbancaires offerts à Londres par les banques ayant une activité importante dans le dépôt de dollars US) de Reuters à 11.00 heures du matin (heure de Londres) à une date de détermination. Si pour une raison quelconque tel taux offert n'est pas affiché ou si les pages pertinentes ne sont pas disponibles, les taux (en pourcentage par année) doivent être déterminés par consentement mutuel de la Société et des détenteurs d'actions Classe B. «Date de détermination» veut dire le deuxième jour bancaire de Londres avant la date initiale d'émission des actions Classe B et le dernier jour bancaire de Londres du mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. «Jour bancaire de Londres» veut dire chaque jour ouvrable où les banques de Londres exercent leur activité (y inclus les transactions en conversion et en dépôt de devises étrangères).

Les dividendes pour les actions Classe B sont calculés sur la base du nombre actuel de jours écoulés dans la période de calcul de dividende pertinente divisé par 360. «Période de calcul de dividende» veut dire ici la période qui commence

(et inclusivement) la date d'émission initiale des actions Classe B et qui se termine (mais exclusivement) le deuxième jour bancaire de Londres immédiatement après la date de détermination qui suit et chaque période successive qui commence (et inclusivement) le deuxième jour bancaire de Londres immédiatement après la date de détermination et qui se termine (mais exclusivement) le deuxième jour bancaire de Londres après la prochaine date de détermination qui suit.

Les paiements de distributions aux actionnaires sont faits à leurs adresses comme indiquées sur le registre des actionnaires. Les dividendes déclarés peuvent être payés en dollars des Etats-Unis d'Amérique ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration. Les dividendes des actions Classe B sont payables le ou avant le dernier jour ouvrable du mois de mai et les dividendes des actions Classe A sont payables à des dates déterminées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déterminer un taux de change irrévocable applicable pour convertir des montants de dividendes dans la devise de leur paiement.

Le conseil d'administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes pourvu que:

(i) chaque paiement d'acompte soit réalisé en conformité avec les conditions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; et

(ii) aucun paiement d'acompte ne soit versé aux actionnaires Classe A sauf s'il y a une réserve suffisante (ressortant d'un bilan intérimaire) pour garantir le paiement du dividende des actions Classe B conformément au présent article.

Les paiements de dividendes aux actionnaires sont faits à leurs adresses comme indiquées sur le registre des actionnaires.

Le conseil d'administration fixe le montant et la date de paiement de chaque acompte sur dividende.»

« **Art. 24. Remboursement du capital.** Hormis le cas de fusion, après apurement du passif, l'actif net restant après la liquidation est à distribuer par le liquidateur dans l'ordre suivant:

(i) paiement aux actionnaires Classe B de tout dividende préférentiel impayé.

(ii) remboursement intégral aux actionnaires Classe B de leur contribution faite aux actions Classe B;

(iii) remboursement intégral aux actionnaires Classe A de leur contribution faite aux actions Classe A;

(iv) le solde final sera distribué aux actionnaires Classe A proportionnellement au nombre d'actions détenues par chacun d'eux.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président clôt la séance à 10.00 heures.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Harada, H. Naruse, A. Kanayasu, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. LAC/2008/11495. — Reçu à 0,5%: douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008040871/227/472.

(080043859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

RE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.577.

In the year two thousand seven, on the twenty-first day of November.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Rutley European Property Holdings S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 113.738 (the "Sole Shareholder"),

here represented Mr. Wim Rits and Ms. Geanaifer Vettivel, both private employees, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of RE Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 7th day of April 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1.250 on June 28, 2006. The Company's articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on September 27, 2007, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Company");

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of fourteen million one hundred and thirty-two thousand three hundred Euros (14,132,300.- EUR) to bring it from its present amount of sixty-four million two hundred and ninety thousand one hundred and twenty-five Euros (64,290,125.- EUR) to the amount of seventy-eight million four hundred and twenty-two thousand four hundred and twenty-five Euros (78,422,425.-EUR) by the issuance of five hundred and sixty-five thousand two hundred and ninety-two (565,292) new shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five hundred and sixty-five thousand two hundred and ninety-two (565,292) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS S.à r.l. , prenamed against the Company of a total amount of fourteen million one hundred and thirty-two thousand three hundred Euros (14,132,300.- EUR).

Evidence of the contributions' existence and value

The existence and the value of the said claim have been certified to the undersigned notary by one certificate issued by the management of RE Investments S.à r.l. to which an interim balance sheet as per November 20, 2007 is attached.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at seventy eight million four hundred twenty-two thousand four hundred twenty-five Euros (78,422,425.-EUR) divided into three million one hundred and thirty-six thousand eight hundred ninety seven (3,136,897) shares with a nominal value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one hundred and forty-seven thousand Euros (EUR 147,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorneys in fact of the appearing party acting in their hereabove stated capacities, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Rutley European Property Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.738 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Monsieur Wim Rits et Mademoiselle Geanaifer Vettivel,

tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société RE Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.250 du 28 juin 2006. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze millions cent trente-deux mille trois cents Euros (14.132.300,-EUR) pour porter son montant actuel de soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq Euros (64.290.125,- EUR) à soixante-dix-huit millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent vingt-cinq (78.422.425,-EUR) par cinq cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (565.292) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les cinq cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (565.292) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant un apport consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique en faveur de la Société d'un montant total de quatorze millions cent trente-deux mille trois cents Euros (14.132.300,-EUR).

Preuve de l'existence et de la valeur des apports

L'existence et la valeur de la créance ont été certifiées au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de la Société daté, auquel un bilan intérimaire arrêté au 20 novembre 2007 est annexé.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-dix-huit millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent vingt-cinq (78.422.425, -EUR) divisé en trois millions cent trente-six mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (3.136.897) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ cent quarante-sept mille Euros (147.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante es qualité qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ces personnes ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Rits, Vettivel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2007, LAC/2007/38773. — Reçu cent quarante-et-un mille trois cent vingt-trois euros à 1%: (EUR 141.323,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008040881/202/122.

(080044205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

AMEDIN S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.171.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 7 mars 2008.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AMEDIN S.A., société de gestion de patrimoine familial".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers, au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions ne pourront être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que décrits à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) qui sera représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 10 mars 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les administrateurs peuvent également participer aux réunions du conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne

sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de juin à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 15.000 (quinze mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ODESSA SECURITIES S.A.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Madame Vania BARAVINI, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur John SEIL, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Federico FRANZINA, né le 1^{er} avril 1961 à Padova, Italie, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Monsieur Federico FRANZINA, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008, Relation: LAC/2008/10478. — Reçu à 0,5 %: sept cent cinquante euros (750 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008041428/211/206.

(080044407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.